

Déchetterie des Tilleroyes - Modalités de gestion

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le gardiennage de l'ancienne déchetterie du Chemin de l'Épitaphe était assuré depuis 1984 par des employés municipaux. Par délibération en date du 15 juin 1992, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion de la nouvelle déchetterie de la rue Edison, dans le quartier des Tilleroyes, à un organisme oeuvrant dans le domaine de la réinsertion professionnelle.

Cette décision nécessite un avis du Comité Technique Paritaire ; celui-ci n'avait pu être consulté avant la présentation du dossier au Conseil Municipal du 15 juin dernier.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté le 2 octobre dernier ; dans un souci de respect des procédures, il est demandé au Conseil Municipal de rapporter sa décision du 15 juin, de délibérer à nouveau et de décider de confier la gestion de la déchetterie des Tilleroyes à un organisme oeuvrant dans le domaine de la réinsertion professionnelle.

M. PIERLOT : Monsieur le Député-Maire, je voudrais à nouveau intervenir sur le choix de la gestion de la déchetterie parce que je continue à penser que c'est un mauvais choix et parce que je pense qu'au Conseil Municipal du 15 juin dernier, on n'a pas compris ma démarche. Je continue à penser pour ma part que la gestion de la déchetterie telle qu'elle est proposée va transformer des emplois stables en emplois précaires. Je pense que le fait de recourir à des entreprises intermédiaires équivaut pour la Ville à un désengagement de celle-ci sous couvert de social. Je suis allé à la déchetterie et j'ai vu le personnel d'EMMAUS travailler. Ce sont des personnes tout à fait compétentes qui ont d'ailleurs déjà fait des propositions de rentabilité notamment sur le recyclage des batteries et je ne vois pas comment je pourrais mettre en doute leur savoir-faire, leur capacité à travailler. Le problème n'est pas là. Le problème est de savoir si au bout du compte ces personnes vont pouvoir trouver un emploi, si on va leur proposer une embauche. Ce qui serait intéressant dans cette affaire, c'est de pousser la logique jusqu'au bout. Si on veut donner la possibilité à ces gens de sortir de l'exclusion, il faut que l'on soit en mesure de leur proposer au bout du compte un emploi et par là-même un plan de requalification pour qu'ils s'insèrent dans la vie active.

Alors je pose la question, est-ce que la déchetterie des Tilleroyes par exemple peut être une pépinière pour les futures déchetteries du Grand Besançon ?

Si la déchetterie des Tilleroyes formait les gens et ainsi pouvait fournir dans les autres déchetteries des emplois stables, voire pourquoi pas dans les services des déchets urbains, si effectivement on propose à terme une formation et une embauche soit par la Ville ou autre collectivité, je n'ai plus de problème. Mais à ce jour, je ne connais aucune proposition allant dans ce sens. C'est pourquoi je voterai défavorablement à la proposition de gestion de la déchetterie des Tilleroyes qui nous est faite.

M. GALLAT : Je crois que ce qui est intéressant dans ce projet, c'est qu'on redélibère sur un projet dont on peut évaluer le fonctionnement deux mois après. Il y a tellement de projets où l'on prend des délibérations et où l'on ne sait pas comment le projet fonctionnera.

Je crois que ce projet satisfait tout le monde sauf M. PIERLOT. D'abord il satisfait effectivement les personnes d'EMMAUS qui y travaillent. J'y suis allé plusieurs fois et j'ai trouvé des personnes tout à fait heureuses d'y travailler et je suis intimement persuadé qu'elles retrouveront un emploi. Pourquoi ? Parce qu'elles ont un bon contact avec le public. Elles ont appris à respecter les horaires, elles ont réappris à respecter un cahier des charges et je crois qu'à mon avis elles sont bien parties dans la vie active. Je suis d'accord avec M. PIERLOT, il reste ensuite à des organismes de formation, d'insertion, à les aider et je dirais à les soutenir au début de leur future vie professionnelle.

D'autre part, cette déchetterie satisfait le public parce qu'elle est propre, parce qu'elle est bien tenue, parce que les personnes sont bien accueillies et il semble qu'il y a là un outil pédagogique vis-à-vis de l'environnement tout à fait intéressant.

Et enfin je dirais que cette déchetterie satisfait aussi le personnel. Sur six personnes qui travaillaient à la déchetterie, on a pu toutes les reclasser ; je dis «les reclasser» et non pas «les recaser».

Une personne est devenue chauffeur, ce qui est une promotion, deux personnes travaillent à l'entretien dans notre service, une personne qui souhaitait être gardien de musée travaille comme gardien de musée et une autre personne est veilleur de nuit.

Je crois que cette déchetterie est l'exemple d'un projet mené à terme qui satisfait tout le monde et moi pleinement parce qu'elle combine tout à fait un projet d'environnement et un projet d'insertion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, donc elle va satisfaire le Conseil Municipal hormis M. PIERLOT.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus), en décide ainsi.